

Procès-verbal de délibération de l'association Villeneuvois à vélo par voie électronique

Création de compte au Crédit Mutuel, et délégation de signature

Suite aux décisions (et surtout aux non-décisions) de notre banque actuelle, la BNP Paribas, de faire passer à plus de 20 euros par mois les frais bancaires pour l'association, Annick, Trésorière, a prospecté auprès d'autres banques villeneuvoises afin de trouver une solution la moins coûteuse possible.

Il s'avère que le Crédit Mutuel propose la gratuité pour les associations sportives et culturelles (sinon, environ 5 € par mois), que la banque nous considère comme une association sportive et nous propose donc la gratuité. Après un premier rendez-vous prospectif la semaine dernière par Annick, Francis et moi rencontrons demain le Crédit mutuel pour finaliser la procédure de création de compte courant chez eux.

Le Crédit mutuel réclame **une délibération du Conseil d'Administration validant l'ouverture des comptes et livres dans sa banque, et donnant procuration à Adrien, Président, Annick, Trésorière, et Francis, Trésorier adjoint**, pour les opérations bancaires.

Notre [règlement intérieur](#), adopté le 24 avril dernier, stipule qu'« *en cas d'urgence, la présidence peut consulter les membres du Conseil d'Administration par consultation écrite, et notamment par voie électronique.* »

Est donc soumise cette délibération pour votre approbation, **par voie électronique**. Le vote est ouvert entre **mardi 28 juillet 14 h et mercredi 29 juillet 14 h**.

	Pour	Contre	N'a pas voté
Gaston BOSC			X
Francis CAZEILS	X		
Adrien CHAUD	X		
Adèle DESTANNE de BERNIS			X
Éric ÉTIENNE	X		
Émilie FALCONNIER	X		
Claude GUÉRIN	X		
Faustine LAMARD	X		
Alexis LEFEBVRE	X		
Thierry MANET	X		
Annick MARQUET	X		
Chelo RODRIGUEZ			X
Françoise RISS-CAZEILS	X		
Ghislaine VELTEN	X		

Considérant ce qui a été dit,

Le Conseil d'Administration **approuve à l'unanimité** la création d'un compte bancaire et de livres au sein de la banque Crédit Mutuel de Villeneuve-sur-Lot, et donne **délégation de signature à Adrien CHAUD, Président, Annick MARQUET, Trésorière, Francis CAZEILS, Trésorier adjoint** pour les opérations bancaires.

Certifiée conforme le 29 juillet 2026, par le Président.

